

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 02 février 2016

**N°17/02/2016 : REMISES GRACIEUSES DE PENALITES SUR LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

*L'an deux mille seize, le mardi 02 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2016.*

**Etaient présents : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs : 6**

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Clarisse HEULLAND à Laurence PAGES, Aurélie BURATTI à Jean Martial DEJEAN, Quentin SUCAU à Maxime BERAUDO, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

**Absents : 2**

Mesdames, Messieurs Carole GARCIA, Pauline BLANC

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Par courriers en dates des 18 décembre 2015 et 5 janvier 2016, la Trésorerie de Castelsarrasin nous a adressé un dossier de demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la Taxe Locale d'Équipement.

Cette taxe est exigible sur la base des permis de construire délivrés ou des procès-verbaux constatant la réalisation des travaux.

Son mode de calcul est basé sur la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et est perçue au profit de la Commune.

Il est précisé que les remises gracieuses demandées **concernent uniquement les pénalités de retard ou majorations de paiement**, les redevables ayant acquitté l'intégralité de leur taxe locale d'équipement.

Ces demandes sont formulées par :

Nom, prénom	Adresse	N° PC	Montant pénalités
LEFRANCOIS Pierrick	9 Impasse de Lippizan 82000 MONTAUBAN	N°12111M0158	79,00 €
LOBERA Pascal	159 CH.Adrien Prax Paris 82000 MONTAUBAN	N°12109M0240	269,00 €
BELARBI Mohamed	18 rue des Mimosas 82000 MONTAUBAN	N°12109M0146	130,90 €
MATHLOUTHI Faical	2, Place de la libération 82000 MONTAUBAN	N°12108M0190	188,00 €
CHAOUANE Rachid	148, Chemin Lacoste 82000 MONTAUBAN	N°12110M0532	241,00 €
CARVALHO Francisco	6, rue des Grives 82000 MONTAUBAN	N°12111M0271	324,00 €
ARRIH Mohamed	20 Chemin de Calvet 82000 MONTAUBAN	N°12112M0003	271,00 €

En application de l'article L251 A du Livre des procédures fiscales (modifié par la Loi 2000-1208 2000-12-13 art 202 du 14 décembre 2000), la décision de remise gracieuse des pénalités est accordée par le Conseil Municipal sur proposition du comptable public chargé du recouvrement.

Considérant que le Comptable chargé du recouvrement au vu des éléments en sa possession, émet un avis favorable pour la remise de la totalité des pénalités pour ces dossiers,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- suivre la proposition du comptable public et d'accorder la remise gracieuse des pénalités dues par les contribuables visés ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture

De sa publication le :

De sa notification le :

**05 FEV. 2016**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 février 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

